

République Tunisienne

Ministère

De la sante publique

N° MSP / 117

Tunis, le 15 Décembre 1993

Circulaire n° 117 /1993

OBJET/ : Rappel sur la nécessité d'une gestion économe des dérivés sanguins en raison d'une pénurie d'offres sur le marché international.

REFERENCE/ : Ma circulaire N°71/93 du 26 Juillet 1993 relative à l'utilisation rationnelle du sang et de ses dérivés.

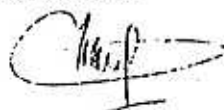
L'évolution récente du marché international des dérivés sanguins montre une tendance très nette vers la pénurie de l'offre (plus particulièrement en Albumine et gamma globulines spécifiques) et ce, en raison des normes de plus en plus restrictives de collecte et de production.

La Tunisie qui dépend de l'importation de quelques dérivés sanguins (Albumine et gamma globulines spécifiques entre autres) fait face à une difficulté prévisible d'approvisionnement et d'un renchérissement considérable de ces produits.

En conséquence, je rappelle aux prescripteurs les recommandations portées sur ma circulaire n° 71/93 du 26 Juillet 1993, citée en référence, et attire leur attention sur la nécessité expérience d'une prescription mesurée et parcimonieuse des produits dérivés du sang afin de les réserver aux situations cliniques incontournables.

p/ LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

LE DIRECTEUR GENERAL



Signé : Docteur Habib ACHOUR